



COMPTE-RENDU DU CTL DU 06 juillet 2022

Ce CTL, présidé par Madame VIARD, s'est tenu en présentiel à COLMAR.

En introduction, FO-DGFIP68 a lu une déclaration liminaire sur les dernières mesures de la DGFIP et notamment le « grand remue-méninges » (cf copie). La direction s'est contentée d'une réponse générale.

En préambule nous constatons l'ambiance plus sereine...peut-être liée au départ de M. GIROUDET...

I) Approbation des procès-verbaux (pour avis)

Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2022

Elle s'est faite à l'unanimité des organisations syndicales.

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2022

Elle s'est faite à l'unanimité des organisations syndicales.

Approbation du procès-verbal du 21 avril 2022

Elle s'est faite à l'unanimité des organisations syndicales.

II) Présentation des opérations NRP au 1^{er} janvier 2023 (pour avis)

2.1. Mise en place des CDL de COLMAR, VOLGELSHEIM et MUNSTER

Les CDL sont notés par les collectivités tous les 6 mois (note de 1 à 5). En conséquence, l'Élu se positionne sur le CDL. Actuellement, les CDL du département ont une note comprise entre 4,5 et 5.

FO-DGFIP 68 a proposé qu'un CDL vienne témoigner sur son métier lors d'un prochain CTL (nous souhaitons une présentation plus détaillée que celle qui a pu être faite lors d'une précédente instance). La Direction n'est pas opposée à cette proposition.

S'agissant d'une thématique NRP, les OS ont voté contre ce point à l'exception de la CFTC qui a voté pour.

2.2. Création du SGC de COLMAR

La création est prévue pour le 1^{er} janvier 2023. Néanmoins, l'installation du SGC dans ses nouveaux locaux se fera à compter du 1^{er} mars 2023, les agents des trésoreries de MUNSTER et NEUF-BRISACH intégreront leur nouveau poste à ce moment-là.

FO-DGFIP-68 a interpellé la Direction sur la problématique du stationnement à la Cité Administrative à COLMAR et a demandé si les agents intégrant le SGC venant des sites extérieurs avaient été sensibilisés à cette problématique.

S'agissant d'une thématique NRP, les OS ont voté contre ce point à l'exception de la CFTC qui s'est abstenu.

2.3. Renforcement de la Trésorerie de COLMAR EHP par le transfert des budgets M21 et M22 des trésoreries de COLMAR Municipale et MUNSTER

Les représentants du personnel ont interrogé la Direction sur la charge de travail de la Trésorerie COLMAR EHP, et rappelé que c'était un service qui était surchargé (piles de cartons dans les couloirs,...).

La Direction indique qu'il y aura une étude de charges effectuée sur les deux trésoreries hospitalières.

Enfin, il nous a été expliqué que l'ESAT du Val de Galilée géré par la trésorerie d'Épinal sera fonctionnellement rattaché à l'IME des Tournesols anciennement géré par la trésorerie de Sainte-Marie aux Mines. Cela aura pour impact de rattacher ce budget à la trésorerie Colmar EHP, donc de transférer une charge supplémentaire...

S'agissant d'une thématique NRP, les OS ont voté contre ce point à l'exception de la CFTC qui s'est abstenu.

2.4. Mise en place de la FS de WITTELSHEIM

S'agissant d'une thématique NRP, les OS ont voté contre ce point à l'exception de la CFTC qui a voté pour.

III) Nouveaux paramétrages des circuits remboursements de crédits TVA (pour information)

Une réunion commune BDV / PCE est envisagée au cours du second semestre 2022. Tout en étant chronophage mais également pourvoyeur de points de contrôle nous avons rappelé que nous en étions à un énième remaniement de la grille d'analyse risque et que nos applicatifs ne permettaient toujours pas de mettre en surveillance les structures demandant de façon récurrente des RCTVA mais pour lesquelles un contrôle approfondi s'avérerait nécessaire seulement au bout de plusieurs demandes.

IV. COM (CONTRAT D'OBJECTIF MOYENS) 2023-2025 : démarche participative (pour information)

La Direction se félicite de la bonne tenue des réunions « remue-méninges » et de l'investissement des participants. Certaines propositions évoquées lors de ces réunions pourront être mises en place au niveau local à partir de la rentrée de septembre.

V) Point quantitatif sur les candidatures internes / externes aux postes ouverts aux contractuels dans la première campagne de recrutement

VI) Point cité administrative de Colmar / aménagement : niveau 3 bâtiment B et connecteur Y

Lors d'une nouvelle modification de plans concernant les emplacements attribués aux services, nous avons appris que la directrice de la DIRCOFI EST s'était émue du sort de ses agents et avait demandé...et obtenu des modifications.

FO-DGFIP 68 s'étonne que les nuisances évoquées par la DIRCOFI pour justifier le switch entre DIRCOFI et ECOFI ne posent pas de problèmes pour la Division ECOFI... Y aurait-il une hiérarchie des services ?

Malgré une réponse évasive qui ne nous a pas convaincu, nous constatons que quand certains montent au créneau, ça marche ! L'ensemble des agents de la DDFIP appréciera !

VII) Questions diverses

* Nous avons demandé à obtenir un document reprenant la répartition des emplois, les sièges réellement occupés, les détachements...

* Nous avons également interrogé la direction sur l'opportunité et la motivation des gels de postes notamment en PCE.

Vos représentants FO-DGFIP 68 :
Fabien BONISCHO
Christophe VOGEL